

CONSEIL MUNICIPAL du 29 Mai 2009

PROCES VERBAL

(Convocation du 20 mai 2009)

Sous la Présidence de : Monsieur Daniel Verdelhan, Maire

Présents : Robert Courbier, Christian Gras, Gilbert Del Confetto, Yves Comte, Evelyne Gard, Michel Bellagamba, Bernard Gravezat, Cécile Crouzet, Valérie Gauffroy, Marilyne Hlywa, Etienne Malachanne , Nicole Pertus, Sylvie Rouquette, Josette Roux.

Procurations :

- Chantal Guillemet a donné procuration à Robert Courbier
- Anne Aymaretti a donné procuration à Marilyne Hlywa
- Henri France a donné procuration à Yves Comte
- Jean-Raymond Garcia a donné procuration à Daniel Verdelhan
- Claude Merle a donné procuration à Christian Gras
- Véronique Rios a donné procuration à Gilbert Del Confetto
- Elizabeth Sinet a donné procuration à Etienne Malachanne

Excusée : Anne Javel

Marilyne Hlywa est désignée comme secrétaire de séance

Adoption du Procès Verbal de la Séance du 20 Avril 2009-06-23

Ce Procès Verbal est modifié comme suit :

- Délibération n° 5 : affectation des résultats – 1 vote contre : Cécile Crouzet
- Délibération n° 4 : le Conseil donne acte du compte de gestion du Receveur
- Délibération n°12 : aux questions posées par Cécile Crouzet, le Maire répond :
 - Nombre d'emplois Usine SITA : une dizaine dont « x » Salindrois
 - Nombre de camions : une trentaine
 - Localisation quais de transfert : Alès – La Grand Combe – Sud d'Alès ?
 - Avantages financiers : foncier bâti

Ainsi modifié le Procès Verbal du Conseil Municipal du 20 avril 2009 est adopté

INFORMATIONS DIVERSES

- . dates à retenir (élections européennes etc ...)
- . visite des nez à l'usine Sourel le 25 mai
- . visite du CRIC au site chimique le 19 juin 09
- . La voirie du lotissement le Clos Nouvel, celle des Ugranasses et celle du Gascut ont été prises en charge par la Mairie.
- . Michel Bellagamba et Etienne Malachanne suivront les travaux du Plan Communal de Sauvegarde
- . Confirmation que les déchets verts ne seront plus ramassés au porte à porte jusqu'en Septembre.

DELIBERATIONS

Délibération n°1 – WC Ecole Primaire

La Commission ayant déclaré infructueux l'appel d'offres lancé à l'époque pour des WC autonettoyants, antitags etc... une consultation en urgence de trois entreprises a été lancée.

La Commission d'appel d'offres réunie le 28 Mai 2009 a examiné les propositions de l'entreprise Rosso et de l'entreprise Rousson Construction (l'entreprise Lembeye s'étant excusée).

Elle a retenue la proposition de Rousson Construction avec comme partenaires EER pour l'électricité et St Martin pour la plomberie, pour un montant de 61.979 € HT.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant ce projet avec l'entreprise Rousson Construction.

Voté à l'unanimité.

Délibération n°2 – Repas Restaurant Scolaire

Délibération retirée de l'ordre du jour : projet intéressant mais dépense supplémentaire non prévue au BP et projet Cuisine Centrale à Alès. Cette délibération sera réexaminée à la rentrée.

Délibération n°3 – Extension réseau d'eau pour future usine SITA

Cette extension d'environ 900 mètres du rond point Synerpôle à l'emplacement de la future usine a un coût estimé par Véolia à 145 000 € HT. Elle incombe à la commune. La délibération consiste à adopter l'avant projet préparé par Véolia et à instaurer dans le même temps une participation spécifique pour équipement public exceptionnel au taux de 100% conformément à l'article L 232-8 du code de l'urbanisme.

La réalisation n'interviendrait qu'après l'obtention du permis de construire de SITA

Délibération n°4 – Démolition de l'immeuble la Résidence

La convention de 2004 liant la Commune et Habitat du Gard concerne la construction de nouveaux logements mais aussi la démolition, le moment venu, de la Résidence avec participation de la commune (115 108 € à l'époque).

C'est donc à l'Office HLM de lancer l'appel d'offres

Délibération lançant l'appel d'offres retirée

Délibération n°5 – demande de subvention

Auprès du Conseil Général (Fonds Départemental d'Equipements) pour : travaux WC école primaire 2009 et démolition immeuble la Résidence (2010)

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°6 – Médiathèque - Charte – Règlement

Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité

Le Maire rappelle le bilan financier de l'opération construction médiathèque :

Coût : 661 359.88€HT

Subventions : 425 180 €HT

Délibération n°7 – Adoption projet du Comité de Quartier du Fauconnier

Le Conseil donne son accord pour l'acquisition et la mise en place de 8 cache-containers poubelles, financés par le budget participatif du Comité.

Adopté à l'unanimité

Une demande de subventions exceptionnelles pour le Basket (achat d'un compresseur) et le Rugby (résultats) reçoivent un accord de principe et seront votées lors du prochain Conseil Municipal.